

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, RAPP LEROY, LAMY, BORDES, LHOSTE, FRICHOT, MOUTET, GOUSSARD, GIRAUD, Adjointe
MM, BOISARD, JEANNE, GOURGUECHON, COCHELIN, JUBERT, GUERIN, MARTINI, DUFER,
GILLET, MAGNE, RIVERAIN,

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Madame Marie-Christine NORMAND qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY

Monsieur Jean-Christophe DOUSSET qui donne pouvoir à Madame Evelyne RAPP LEROY

Madame Suzie PETIT qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Madame Stéphanie MARTIN qui donne pouvoir à Madame Nicole MARTINI

Madame Valérie GALLOPIN qui donne pouvoir à Monsieur Fabien GILLET

Madame Nathalie GREVEL qui donne pouvoir à Monsieur Alain MAGNE

ABSENT

Monsieur Sylvain HACAULT

La séance est ouverte à 19 heures 30

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Christian COCHELIN est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 13 février 2020 est adopté à l'unanimité.

1- DÉNOMINATION DE PLACES

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de dénommer la place située rue de Chartres « Place des Sports » et la place située rue de la Résistance « Place Saint-Jacques ».

2- AJOUT LA DÉLIBÉRATION 2019/239 DU 07 NOVEMBRE 2019 « TARIFS BATEAUX ELECTRIQUES ET ACTIVITES DÉCOUVERTES - ANNÉE 2020 »

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier comme suit la délibération n°2019/239 du 07 novembre 2019 relative aux tarifs des bateaux électriques et activités découvertes pour l'année 2020 :

ComCom / COS

Personnel Mairie / ComCom (1 heure)

Et d'ajouter une ligne de tarifs, comme suit :

« Tarifs groupe (à partir de 20) / personne

Journée Bona Vallis - Bateaux 4,17 € 0.83€ 5.00 € »

3- ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2016-030 « VENTE DE LA LICENCE IV »

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'annuler la délibération n°2016-030, le projet de l'acquéreur n'étant pas finalisé depuis 4 ans.

4- ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2019-059 « CONVENTION DE MISE À DISPOSITION LICENCE IV »

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de rompre amiablement la convention de mise à disposition de la licence IV.

5- CESSION DE LA LICENCE IV

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de céder à la SAS La Passerelle, représentée par Monsieur LALONG, qui s'est porté acquéreur, la licence IV de débit de boisson pour la somme de 7 000 euros.

6- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Néant

Après signature des différents documents, la séance est levée à 19 heures 45.

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Joël BILLARD

